



La direction de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray ») sollicite la présente procuration en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Stingray qui se tiendra au 730, rue Wellington, Montréal (Québec) H3C 1T4 le 2 août 2017 à 11 h (heure de Montréal), et de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report (l'« assemblée »).

Le soussigné ou la soussignée, porteur d'actions à droit de vote multiple, d'actions à droit de vote subalterne ou d'actions à droit de vote subalterne variable de Stingray, nomme par les présentes Jacques Parisien, administrateur principal de Stingray, ou, à défaut, Eric Boyko, président et chef de la direction de Stingray, ou, à défaut de ces personnes,

Inscrire le nom de la personne que vous nommez s'il ne s'agit pas de l'une des personnes indiquées ci-dessus.

afin que celui-ci ou celle-ci agisse comme son fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister et agir en son nom à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et pour voter en son nom sur toutes les questions soumises à l'assemblée, avec le pouvoir de voter et d'agir à son appréciation à l'égard des modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Le fondé de pouvoir reçoit par les présentes la directive d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par la présente procuration, ou de s'abstenir de les exercer, y compris lors de tout scrutin qui pourrait être tenu, conformément aux instructions du soussigné ou de la soussignée indiquées ci-dessous. Si aucun choix n'est indiqué pour une question donnée, les droits de vote rattachés aux actions représentées par la présente procuration seront exercés conformément aux recommandations de la direction. Le soussigné ou la soussignée révoque par les présentes toute procuration déjà donnée relativement aux actions représentées par la présente procuration et ratifie et confirme par les présentes tout ce que le fondé de pouvoir peut faire en vertu de la présente procuration, dans la mesure où le fondé de pouvoir vote selon les instructions données dans les présentes.

LES RECOMMANDATIONS DE VOTE SONT INDIQUÉES EN **SURBRILLANCE** AU-DESSUS DES CASES. Veuillez utiliser un crayon ou un stylo noir.

1. Élection des administrateurs

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements sur les candidats proposés par la direction de Stingray.

- 01 Claudine Blondin
- 02 Eric Boyko
- 03 Jacques Parisien
- 04 Mark Pathy
- 05 David Purdy
- 06 Gary S. Rich
- 07 François-Charles Sirois
- 08 Robert G. Steele
- 09 Pascal Tremblay

	POUR	ABSTENTION
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- 2. Nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur indépendant de Stingray pour la prochaine année et autoriser le conseil d'administration à fixer la rémunération de l'auditeur.

	POUR	ABSTENTION
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POUR **CONTRE**

- 3. Examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire approuvant les modifications apportées au plan d'options sur actions de Stingray, comme il est expliqué plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction jointe.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

OUI **NON**

DÉCLARATION SUR LE STATUT DE CANADIEN

Le soussigné ou la soussignée certifie qu'il ou elle a fait des enquêtes raisonnables quant au statut de Canadien du propriétaire et de la personne qui a le **contrôle**¹ des actions représentées par la présente procuration et qu'il ou elle a lu les définitions figurant au verso et certifie de ce fait que la déclaration de propriété et de contrôle est exacte. Le soussigné ou la soussignée certifie par les présentes qu'un **Canadien**² a la **propriété** et le **contrôle** des actions représentées par la présente procuration.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

SI VOUS NE REMPLISSEZ PAS LA DÉCLARATION SUR LE STATUT DE CANADIEN OU QUE STINGRAY OU SON AGENT DES TRANSFERTS JUGE QUE VOUS AVEZ ERRONÉMENT INDIQUÉ (PAR INADVERTANCE OU NON) QU'UN CANADIEN A LA PROPRIÉTÉ ET LE CONTRÔLE DES ACTIONS REPRÉSENTÉES PAR LA PRÉSENTE PROCURATION, CES ACTIONS SERONT RÉPUTÉES ÊTRE LA PROPRIÉTÉ D'UN NON-CANADIEN ET ÊTRE SOUS LE CONTRÔLE DE CE NON-CANADIEN³.

Aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières, vous avez droit à certains documents destinés aux investisseurs. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez cocher les cases appropriées ci-dessous. Vous pouvez également visiter le site Web de CST, au www.canstockta.com/etatsfinanciers, et saisir le code 7219A.

- Je voudrais recevoir les états financiers trimestriels
- Je ne veux pas recevoir les états financiers annuels
- Je voudrais recevoir les prochains envois par courriel à l'adresse _____

Date : _____ 2017 _____
(signature de l'actionnaire)

(nom de l'actionnaire)

¹ Voir la définition de « contrôle » au verso de la présente procuration.
² Voir les définitions de « Canadien » et de « non-Canadien » au verso de la présente procuration.
³ Aux termes de la législation applicable et des règlements administratifs de Stingray, cette déclaration a la même valeur que si elle était faite aux termes de la *Loi sur la preuve au Canada*. Des déclarations supplémentaires pourraient être requises et Stingray pourrait prendre les mesures qu'elle juge appropriées afin d'assurer le respect des restrictions applicables concernant la propriété.

DIRECTIVES POUR REMPLIR LA PRÉSENTE PROCURATION :

1. La présente procuration doit être datée et signée par le porteur des actions qu'elle représente, ou par le mandataire dûment autorisé par écrit de ce porteur, ou, si l'actionnaire est une société ou un autre type d'entité juridique, par un dirigeant ou un mandataire autorisé. Si le signataire agit à titre de fiduciaire ou de représentant, veuillez fournir les détails de cette nomination et de ce pouvoir.
2. **L'actionnaire peut nommer une autre personne** que celles indiquées dans la présente procuration **pour que celle-ci assiste et agisse en son nom à l'assemblée** en biffant les noms indiqués dans la présente procuration et en inscrivant le nom de la personne de son choix à l'endroit prévu à cette fin au recto de la présente procuration. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit un actionnaire de Stingray. **La personne nommée comme fondé de pouvoir doit assister à l'assemblée pour voter et il est possible qu'elle doive certifier qu'elle est un Canadien (au sens attribué à ce terme ci-dessous).**
3. Si la présente procuration ne porte aucune date, elle sera réputée porter la date de sa mise à la poste au nom de Stingray.
4. Chacune des personnes détenant conjointement des actions de Stingray peut signer un formulaire de procuration pour ces actions. Toutefois, si plusieurs d'entre elles sont présentes à l'assemblée ou sont représentées par un fondé de pouvoir, seule celle dont le nom paraît en premier dans le registre des porteurs des actions (ou son fondé de pouvoir) peut exercer les droits de vote rattachés à ces actions. **Si un non-Canadien (au sens attribué à ce terme ci-dessous) a avec une ou plusieurs autres personnes la propriété véritable ou le contrôle conjoints d'actions de Stingray, ces actions seront réputées être la propriété de ce non-Canadien ou seront réputées être sous son contrôle.**
5. Les procurations doivent parvenir à l'agent des transferts de Stingray, Société de fiducie CST, à ses bureaux principaux de Montréal ou de Toronto, avant **17 h (heure de Montréal) le 31 juillet 2017**, ou être remises au secrétaire de l'assemblée avant le début de l'assemblée, le jour même ou à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

DÉFINITIONS :

Il y a lieu de se reporter aux Instructions au CRTC (*inadmissibilité de non-Canadiens*) (DORS/97-192) données en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) pour le texte intégral de la définition du terme « Canadien » et d'autres définitions applicables.

« **contrôle** » Situation qui crée une maîtrise de fait, soit directe, par la propriété de valeurs mobilières, soit indirecte, notamment au moyen d'une fiducie, d'un accord, d'une entente ou de la propriété d'une personne morale.

« **Canadien** » Notamment, un citoyen canadien qui est un résident habituel du Canada, un résident permanent du Canada répondant à certaines conditions ou une personne morale constituée sous le régime des lois fédérales ou provinciales du Canada dont le premier dirigeant et au moins 80 % des administrateurs sont des Canadiens et dont des Canadiens détiennent la propriété effective et le contrôle d'au moins 80 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la société et au moins 80 % des votes.

« **non-Canadien** » Personne ou entité qui n'est pas un Canadien.

Comment voter

INTERNET

- Allez à www.cstvotemaprocuration.com
- Enregistrez votre vote en ligne
- Consultez les documents de l'assemblée

TÉLÉPHONE

Sur un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1-888-489-7352** et suivez les instructions vocales

Pour voter par téléphone, lisez le code QR ci-contre avec votre téléphone intelligent →



Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par téléphone ou par Internet, veuillez ne pas retourner la présente procuration.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

- Remplissez et signez la procuration et retournez-la dans l'enveloppe fournie à cette fin, ou à :

Société de fiducie CST
C.P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1
- Vous pouvez également envoyer la procuration par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis seulement) ou la numériser et la transmettre par courriel à procuration@canstockta.com.

Si vous désirez recevoir des documents par voie électronique, veuillez vous inscrire au www.canstockta.com/transmissionelectronique.